







DIPLÔME UNIVERSITAIRE DROIT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'économie sociale et solidaire (ESS) est définie par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ».

Elle regroupe une grande diversité d'acteurs et est présente dans de nombreux secteurs d'activité sur l'ensemble des territoires.

En quelques chiffres, l'ESS représente 10 % du PIB, près de 14 % des emplois privés du pays, soit 2,4 millions de salariés, pour plus de 200.000 entreprises et environ 12 millions de bénévoles¹.

EN SAVOIR PLUS

Formation

Diplôme d'établissement rattaché à l'Institut de droit des affaires d'Aix-Marseille

Conditions d'admission

- Être titulaire d'une licence ou en cours en Droit, Économie, Gestion ou comptabilité ;
- Être titulaire d'un diplôme tenu pour équivalent ;
- Ou avoir une expérience professionnelle significative en droit des affaires.

Candidatures jusqu'au 15 octobre : dossier à télécharger sur le site : https://ida-facdedroit.univ-amu.fr

Rythme

Enseignements intégralement **en distanciel** de novembre à mai

Régime d'inscription

Formation initiale / formation continue

Tarifs

- FI:885€;
- FC:1570€;
- Boursiers : 285 €

Renseignements

Nathalie Martin n.martin@univ-amu.fr +33(0)4 13 94 45 29

Responsable de la formation

Jean-Noël STOFFEL, maître de conférences jean-noel.stoffel@univ-amu.fr

OBJECTIFS

Le DU droit de l'économie sociale et solidaire (ESS) a pour objectif d'offrir une spécialisation dans le domaine de l'ESS qui soulève aujourd'hui des problématiques particulières en droit des affaires. Celles-ci ne sont toutefois abordées qu'à la marge dans le cadre du cursus classique LM.

Les enseignements porteront sur l'ensemble des fondamentaux du droit de l'ESS et notamment le fonctionnement des différentes structures de ce secteur : associations, fondations, fonds de dotation, sociétés coopératives, sociétés mutuelles, établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux...

Le droit du travail, la fiscalité, la comptabilité, le financement et le droit comparé trouveront également une place afin d'offrir une approche qui soit la plus globale. L'accent est également mis sur l'acquisition d'une culture propre au secteur de l'ESS.

 $^{^1\,} https://www.economie.gouv.fr/leconomie-sociale-et-solidaire$

ORGANISATION DU DIPLOME

Les enseignements ont lieu de novembre à mai, intégralement en distanciel. L'organisation du diplôme a vocation à offrir une grande souplesse pour permettre aux étudiants de suivre ce diplôme en parallèle de leur cursus de base ou de leur activité professionnelle.

- L'enseignement fondamentaux ont lieu sous forme d'e-learning (81 h): l'étudiant assimile les différents contenus à son rythme avec une progression régulière;
- Des conférences pratiques complètent les enseignements fondamentaux tout au long de l'année (44 h): l'étudiant approfondit ses connaissances fondamentales.

Le diplôme comporte dix unités d'enseignement :

- Introduction à l'ESS
- Les associations
- Les fondations et les fonds de dotation
- Les coopératives
- Les mutuelles
- Les sociétés commerciales de l'ESS, l'agrément ESUS et le financement de l'ESS
- La fiscalité des structures de l'ESS
- La comptabilité et la gestion des structures de l'ESS
- Les spécificités du droit social et des ressources humaines
- Les restructurations et le traitement des difficultés
- Droit public et ESS

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

L'équipe enseignante est composée d'enseignants de la Faculté de droit et de science politique et d'autres Facultés, ainsi que de professionnels spécialisés dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les connaissances acquises font l'objet d'un contrôle continu et d'un contrôle terminal :

- Le contrôle continu donne lieu à un QCM par unité d'enseignement;
- Le contrôle terminal consiste en un grand oral portant sur l'ensemble des unités d'enseignement, organisé sur le campus aixois de la Faculté de droit et de science politique.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Juriste au service d'acteurs de l'ESS Avocat spécialisé en droit de l'ESS

